

L'action des contribuables fera-t-elle réviser les inégalités de la Taxe Locale d'Electricité?

Dans son bulletin d'octobre 2005, CANOL vous faisait découvrir la TLE et dénonçait un taux de TVA inapproprié sur l'abonnement et l'inégalité des Français devant cet impôt!

Suite à la demande de l'association des contribuables de Drancy (93), l'EDF a reconnu que le taux de TVA de 19,6% sur l'abonnement était une erreur, ce dernier devant supporter un taux de 5,5%.

L'iFRAP (Institut Français de Recherche sur l'Administration Publique) a également alerté députés et sénateurs. 2 d'entre eux ont posé des questions écrites au gouvernement à ce sujet :

- La députée Marie-Jo ZIMMERMANN sur la pertinence de la TVA,
- le sénateur Jean-Louis MASSON sur l'assiette de cette taxe : consommation d'électricité avec ou sans l'abonnement?
- et sur le fait que les employés d'EDF paient leur électricité à un prix dérisoire et sont dispensés de payer cette taxe!

Le tribunal ne peut faire respecter la loi quand la requête n'attaque pas une décision!

CANOL avait fait 2 requêtes auprès du Tribunal Administratif de Lyon contre la ville et la communauté urbaine de Lyon qui accordent à leurs représentants du personnel beaucoup plus d'heures de décharges que la loi n'autorise.

Le Tribunal administratif vient de nous répondre qu'il est incompétent car cette situation ne fait pas suite à une décision de leurs assemblées délibératives!

Autrement dit, si nos administrations ne respectent pas la loi, mais le font en catimini, elles deviennent inattaquables!

Nous étudions une nouvelle demande qui les obligera à prendre une décision... attaquable cette fois-ci!

Le Grand Lyon toujours très généreux avec son personnel!

La communauté urbaine de Lyon qui attribue annuellement une subvention de 111 millions d'euros pour la gestion des Transports en Commun Lyonnais, vient de passer une convention avec ces mêmes Transports en Commun Lyonnais pour encourager ses employés à prendre les transports en commun!

Alors que ces conventions attribuent généralement une réduction de 25% (11€) sur l'abonnement mensuel City-Pass de 43,40 € dont 3,70€ pris par les TCL et 7,30€ pris par l'employeur, le Grand Lyon a décidé de contribuer pour 18 €. Les employés du Grand Lyon ne paieront plus que 50% du prix!

Ils bénéficient déjà, à la porte de leur employeur, du métro, du tramway, des bus et même de Vélo'V. S'ils ne prennent pas encore les transports en commun, c'est vraiment que ce n'est pas leur intérêt! Cela ne contribuera donc pas à diminuer le déficit de cette activité... mais augmentera seulement la contribution des contribuables!

Le journal d'information de la municipalité, dans son édition de novembre 2005, fait état d'une "fiscalité maîtrisée".

L'exemple pris est celui de la Taxe d'Habitation et tend à démontrer que depuis 1995, il n'y aurait pas eu d'augmentation. Il n'y est question que du taux de cette taxe alors qu'il n'est pas tenu compte des autres paramètres qui influent sur le montant payé par le contribuable :

- la revalorisation annuelle des bases : la valeur locative moyenne d'un logement à Ecully est passée de 4187 à 4835 € en 10 ans, soit une augmentation de 15,4%.
- les abattements : jusqu'à la municipalité précédente, l'abattement général à la base était de 15% pour tout le monde et l'abattement familial pour une famille avec 2 enfants était de 40%. Depuis 2003, la nouvelle majorité a ramené à 10% l'abattement général et à 30% celui pour 2 enfants.

Ainsi l'augmentation moyenne déclarée par la municipalité pour 2003 n'est pas de 9,8%, mais de 13,5% pour une famille sans enfants (de 11,8% si on ne tient pas compte de l'augmentation des bases). Pour une famille avec 2 enfants elle passe à 16,3%.

Dire qu'on ne va plus augmenter les impôts d'ici 2007 (ou 2008?) quand on occulte certains paramètres gênants et qu'on a "fait le plein" d'augmentation en début de mandat nous semble une bien curieuse façon de concevoir l'information.

Pour la bonne règle, CANOL rappelle que les Ecullois paient des impôts locaux supérieurs de 22% à ceux de la moyenne des villes françaises de cette taille (source Ministère des Finances)!

Impôts locaux : une nouvelle taxe pour 109 communes du Rhône!

Sur vos avis d'imposition de taxe d'habitation et de taxe foncière, figurent les quote-parts attribuées à la commune, aux syndicats intercommunaux, à l'intercommunalité, au département, à la région et à l'Etat.

Désormais, 109 communes du sud et de l'ouest du Rhône vont voir apparaître une rubrique supplémentaire pour financer l'EPORA, Etablissement Public Ouest Rhône-Alpes créé par l'Etat en 1998.

L'EPORA a été créé pour acquérir et réhabiliter des friches industrielles, militaires ou autres, en particulier dans la vallée du Gier... afin de les revendre ensuite "à des activités porteuses d'avenir"!

Une "taxe spéciale d'équipement" de 0,113% pour la taxe d'habitation et de 0,169% sur le foncier bâti est instaurée dès cette année pour financer cette activité.

A qui rend des comptes cet établissement public? Où ira le produit de la vente de ces friches réhabilitées grâce à ce prélèvement? Pour combien d'années ce nouveau prélèvement est-il décidé? Comment sont fixés les taux?

CANOL va mener l'enquête!

Cet Etat qui tue la France!

C'est le titre du dernier livre de **Nicolas LECAUSSIN**, rédacteur en chef de l'**iFRAP** (Institut Français de Recherche sur l'Administration Publique).

Ce livre dénonce le vrai coupable du mal profond qui anéantit la France : **c'est l'Etat, à la fois omnipotent et impuissant.**

Il est le résultat de plusieurs années d'enquêtes, non seulement dans les rouages de l'administration française, mais aussi dans les pays étrangers, où on constate **que les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui contiennent et réduisent l'Etat "obèse et destructeur"**.

Il est publié chez Plon et peut être commandé sur amazon.fr au prix de 19 €.

La Région Rhône-Alpes avait mal évalué ses besoins en télécommunications!

En novembre 2004, le Président de cette collectivité était autorisé à signer un **marché annuel de 750 000 €** pour ses besoins en télécommunications : téléphonie fixe et mobile, liaisons informatiques, visioconférence, abonnements Internet, connexion des différentes antennes régionales,...

Moins d'un an plus tard, après analyse (y en avait-il eu avant!), cette "enveloppe annuelle est portée à **850 000 € (+ 13%)!**

En moyenne, **chaque agent ou élu communiquera donc pour 65 € par mois.** Espérons qu'à ce prix, la communication avec les contribuables sera de qualité !

Formation des associations : la Région et le Département se marchent sur les pieds!

Toutes les associations connaissaient et semblaient apprécier l'aide qu'apportait jusqu'à présent le Département du Rhône, à la fois dans le recensement des associations et dans les formations qu'elles proposent pour la formation de leurs bénévoles.

La Région Rhône-Alpes a trouvé que ce n'était pas suffisant!

Sans concertation aucune avec la Maison des Associations du Rhône, elle a décidé d'attribuer des subventions à des organismes privés pour créer ou co-financer 53 modules de formation collective.

La plupart des sujets choisis sont ceux que propose déjà le Département du Rhône : création d'une association, droit du travail, comptabilité, montage de projets, financement, communication, etc...

Les organismes subventionnés sont ceux avec lesquels travaille déjà le Département du Rhône.

CANOL ne sait pas ce qui se faisait dans les autres départements de la Région, mais **pour le département du Rhône cela a tout l'air d'être un beau gaspillage!**

Connaissez-vous ALGED?

C'est l'une des 96 associations subventionnées dont les dossiers ont été étudiés par CANOL (cf bulletin n°22).

Son Président vient de nous écrire pour compléter notre information en nous communiquant ses comptes et son rapport d'activité : **il nous fait remarquer que son domaine d'activité est le médico-social, ALGED étant une association de parents ayant pour but d'accompagner des personnes atteintes d'une déficience mentale.**

Le total des subventions reçues (5.572 K€) correspond à seulement 20% des sommes engagées par l'association pour son activité, le reste étant financé par les cotisations des familles et la vente de la production de ses centres d'aide par le travail.

Beaucoup de bénévoles participent à sa gestion.

Le Préfet épingle la ville de Lyon!

La ville de Lyon avait décidé d'attribuer 50 000 € de subvention au mensuel Lyon Mag, pour financer l'opération "**Nuit de la Mode**". La presse s'en est fait l'écho et beaucoup de conseillers d'opposition l'ont dénoncé. CANOL n'avait donc pas jugé utile d'en parler.

Nous avons appris que, une fois n'est pas coutume, **le Préfet avait décidé de s'opposer à ce versement illicite**, assimilé à une aide à une entreprise, et a saisi le Tribunal Administratif.

La Cour des Comptes dénonce les dérives de l'intercommunalité!

84% de la population française vit dans une intercommunalité (communauté de communes ou communauté urbaine) dotée de sa propre fiscalité.

La Cour des Comptes vient de découvrir (CANOL l'avait déjà démontré!) que **ces regroupements n'avaient pas abouti aux économies d'échelle escomptées.** L'octroi par le gouvernement de dotations de fonctionnement bonifiées a encouragé les communes à se rapprocher pour se partager cet apport financier, **sans pour autant mettre en place les structures permettant de réaliser des économies.**

Un exemple : **les frais de personnel des intercommunalités ont doublé de 2000 à 2003 alors que ceux des communes continuaient à croître de 11,4%!**

Le gouvernement actuel veut maintenant renforcer le rôle des préfets pour bloquer les rapprochements ni "pertinents" ni "cohérents" mais "encourager la fusion des intercommunalités qui n'ont pas à elles seules les moyens de financer leurs projets".

Coût de la Culture : c'est pareil au niveau national!

Dans son bulletin n°22 paru en avril 2005, CANOL avait montré le coût exorbitant et non justifié des aides que nos collectivités accordent pour favoriser les activités culturelles.

Dans son numéro de SOCIÉTÉ CIVILE du mois d'août, L'iFRAP (Institut Français de Recherche sur l'Administration Publique) publie les résultats d'une enquête similaire faite en région parisienne dans son article: "Culture : les ravages de l'argent public".

Il y dénonce la mainmise du Ministère de la Culture sur les activités culturelles françaises et conclut en faisant 3 propositions très voisines des nôtres :

- rendre transparent et publier le véritable chiffre du financement budgétaire de la culture (Etat + collectivités) évalué à 11 milliards d'euros
- fixer des objectifs d'au moins 50% de création d'auteurs vivants et de 50% de recettes propres pour tous les établissements subventionnés
- encourager par la fiscalité les fondations culturelles financées par des fonds privés et désengager progressivement l'Etat d'autant.

Thème des prochains bulletins CANOL

Le prochain bulletin qui devrait paraître fin janvier concernera le **SYTRAL et les transports en commun lyonnais**. Il sera une mise à jour du bulletin n°9 que nous avons publié en octobre 2002 et permettra de connaître l'évolution de sa gestion.

Le suivant sera consacré à l'étude des **impôts locaux payés par les ménages** : taxe d'habitation et taxe foncière bâtie. Il détaillera comment ils sont établis à partir des valeurs locatives cadastrales et l'impact qu'ils ont sur la gestion financière des communes.